



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits
de l'homme et des libertés fondamentales

Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [70/171](#) de l'Assemblée générale, donne un aperçu des activités du Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe d'août 2015 à juillet 2017. Il met en évidence les réalisations du Centre et décrit brièvement les mesures prises par celui-ci pour répondre plus rationnellement et plus efficacement au besoin et à la demande croissants d'appui et d'assistance technique visant à promouvoir les droits de l'homme dans les pays qu'il couvre.

* [A/72/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 70/171 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la résolution. Il donne un aperçu des activités et des réalisations du Centre d'août 2015 à juillet 2017.

2. En février 2017, le Centre a entamé un examen participatif de ses activités et de sa procédure de planification, conformément aux recommandations qui lui ont été faites par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en mai 2016.

II. Principales réalisations concernant les priorités thématiques stratégiques

3. Les priorités stratégiques du Centre sont conformes aux domaines thématiques ci-après définis dans le plan de gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour la période 2014-2017 :

- a) Élargir l'espace démocratique;
- b) Mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité;
- c) Renforcer les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme;
- d) Faire progresser l'égalité et lutter contre la discrimination, combattre l'impunité et renforcer la responsabilité et l'état de droit;
- e) Intégrer les droits de l'homme dans le développement et dans le domaine économique.

4. Sur la période allant d'août 2015 à juillet 2017, le Centre a joué un rôle décisif dans le renforcement des capacités de divers acteurs, y compris les gouvernements, les organisations nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies. Il a également collaboré avec le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du HCDH pour renforcer les capacités des représentants et du personnel d'organisations régionales tels que la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme.

5. Durant la période considérée, la demande de formations sur les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, ainsi que sur la promotion et la protection de ces droits dans les situations de conflit, a augmenté. La situation et les contextes relatifs aux droits de l'homme se présentant différemment dans les 25 pays qu'il couvre, le Centre a adapté ses activités de renforcement des capacités à la multiplicité et à l'évolution des besoins et difficultés de la région.

A. Élargir l'espace démocratique

6. Durant la période considérée, le Centre a joué un rôle crucial en apportant aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour défendre et promouvoir les droits de l'homme. Les initiatives de renforcement des capacités qu'il a menées à l'intention des défenseurs des droits de l'homme ont visé principalement les femmes défenseurs des droits de l'homme et journalistes.

7. Depuis 2013, le Centre met en œuvre, en partenariat avec le bureau régional du HCDH à Beyrouth, un programme de renforcement des capacités destiné aux femmes défenseurs des droits de l'homme, dans le cadre duquel quatre sessions de formation ont été organisées à l'intention de 50 femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. En août 2017, il mènera une activité visant à renforcer les capacités de 20 femmes défenseurs des droits de l'homme.

8. Dans sa résolution 70/161, l'Assemblée générale a souligné le rôle primordial que jouent les défenseurs des droits de l'homme dans la promotion, la protection et la défense de la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels. Le Centre a renforcé les capacités des défenseurs des droits de l'homme dans ce domaine, dans le prolongement d'une formation initiale de formateurs sur les droits économiques, sociaux et culturels qu'il avait organisée en octobre 2015 à Doha. Dix-huit défenseurs des droits de l'homme, dont sept femmes, venus de neuf pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont bénéficié de cette formation. La troisième phase du programme portera sur les méthodes de collecte d'éléments de preuve concernant les cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels et permettra aux participants d'acquérir les compétences techniques et spécialisées requises pour former leurs collègues au suivi de ces droits et à l'élaboration de stratégies visant à améliorer leur action dans ce domaine.

9. Le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme souligne la nécessité de former les journalistes et autres professionnels des médias aux droits de l'homme. À cet égard et dans le cadre des activités qu'il mène chaque année pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse, le Centre s'est associé aux centres Al-Jazeera Public Liberties and Human Rights et Al-Chourouk pour la défense des médias, des droits de l'homme et de la démocratie au Maroc pour organiser, en mai 2016 au Maroc, un atelier régional de formation sur une approche des médias fondée sur les droits de l'homme. Dix-sept participants, dont cinq femmes, venus de 10 pays différents ont suivi cette formation, qui visait, d'une part, à mieux faire connaître les normes et principes des droits de l'homme relatifs à la liberté de la presse, d'autre part, à développer les compétences nécessaires pour mettre en pratique une approche fondée sur les droits de l'homme dans leur travail.

10. À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse en 2017, le Centre a organisé à Doha, en partenariat avec le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme et le bureau de l'UNESCO pour les États du Golfe et le Yémen, un séminaire sur le thème « Rôle des médias dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives », auquel ont participé 50 journalistes, dont 20 femmes, et des étudiants qatariens. Le séminaire était principalement axé sur la lutte contre les discours haineux dans les médias et sur le rôle des journalistes dans la promotion du dialogue.

11. Du 8 au 10 mai 2017, à Khartoum, le Centre a organisé, en coopération avec le Centre Al-Jazeera Public Liberties and Human Rights et l'Union générale des journalistes soudanais, un séminaire et un atelier de formation sur le thème « Rôle des médias dans la promotion de communautés pacifiques et la mise en place d'une plateforme inclusive : réalités et difficultés rencontrées dans les efforts de protection ». Cent treize Soudanais, dont 29 femmes, ont pris part à ce séminaire qui a principalement souligné qu'il importait que la population participe réellement à la rédaction d'une nouvelle loi nationale sur les médias. L'atelier, auquel ont participé 109 journalistes, dont 40 femmes, visait quant à lui à mieux faire connaître les droits de l'homme, le droit international humanitaire et les normes y relatives, ainsi que les principaux mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme.

12. Depuis 2011, le Centre a tenu cinq consultations régionales sur l'éducation formelle dans le domaine des droits de l'homme au primaire, au secondaire et à l'université, l'accent étant mis tant sur la stratégie arabe d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2009-2014) que sur les deuxième et troisième phases du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2010-2014 et 2015-2019). Il a également organisé, les 13 et 14 septembre 2015 à Doha, un atelier de consultation sur les expériences formelles et informelles de promotion de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, auquel ont participé neuf experts représentant les ministères de l'éducation et institutions universitaires d'Arabie saoudite, du Koweït, du Maroc, d'Oman, du Soudan et de l'État de Palestine. Les participants ont recensé les pratiques exemplaires et les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme en contextes scolaire et extrascolaire. Ils ont reconnu, entre autres, la nécessité d'élaborer des plans nationaux qui tiennent compte des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme, l'importance des partenariats entre gouvernements et acteurs de la société civile et le besoin de renforcer la capacité des ministères de l'éducation d'établir des programmes d'enseignement dans le domaine des droits de l'homme.

13. Le Centre a mis sur pied un mécanisme de coordination regroupant plusieurs organisations régionales et internationales qui s'intéressent à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, afin d'améliorer la coopération et les activités connexes de renforcement des capacités.

14. Le Centre a constaté qu'il manquait cruellement de publications et de documents relatifs aux droits de l'homme en arabe et dans d'autres langues parlées dans les pays qu'il couvre. Depuis sa création, il est surtout présent dans les pays arabophones. Il entend redoubler d'efforts pour étendre ses activités aux pays non arabophones d'Asie du Sud-Ouest dans les prochaines années. Par exemple, il mettra en place un système régional de gestion de l'information en ligne pour offrir des ressources accessibles en ligne sur les droits de l'homme, notamment des programmes de formation virtuels à l'intention des jeunes.

B. Mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité

15. Dans sa résolution [31/21](#), le Conseil des droits de l'homme a affirmé l'importance que revêtait l'éducation, y compris l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en tant que moyen d'aider à prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que l'intolérance raciale et religieuse, le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Durant la période considérée, le Centre a contribué à la prévention des conflits dans la région en mettant l'accent sur le droit à l'éducation dans les situations de conflit et sur la lutte contre les discours haineux.

16. Le projet quadriennal sur la protection du droit à l'éducation dans les situations d'insécurité et de conflit armé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui a été mis en œuvre par le Centre en partenariat avec la fondation Education Above All, dans le cadre de son programme intitulé « Protect Education in Insecurity and Conflict » (Protection du droit à l'éducation dans les situations

d'insécurité et de conflit), a pris fin en décembre 2016. Un rapport officiel¹ portant essentiellement sur les droits des enfants à l'éducation en Égypte, en Tunisie et dans l'État de Palestine a été publié à la fin du projet. Le rapport contient également les témoignages des enfants et des élèves qui ont participé au projet, afin de s'imprégner de leurs droits en tant qu'enfants, en particulier de leur droit à l'éducation.

17. Ce projet a permis au Centre de subventionner Defence for Children International (Défense des enfants International) et Teachers Creativity Centre, deux organisations de la société civile présentes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'objectif était de renforcer le rôle que joue la société civile pour veiller au respect et à la protection du droit à l'éducation dans les pays touchés par des conflits. Défense des enfants International a mis en œuvre, par l'intermédiaire de son bureau Moyen-Orient et Afrique du Nord, un projet régional qui vise à promouvoir le droit à l'éducation des enfants en Iraq, en Libye, en Tunisie, au Yémen et dans l'État de Palestine. Trois cent six enfants ont bénéficié de ce projet. Teacher Creativity Centre a mis en œuvre, dans l'État de Palestine, un projet qui a permis de former 30 enseignants et 30 jeunes militants à l'utilisation d'outils et de mécanismes de défense des droits de l'homme, pour promouvoir et protéger leur droit à l'éducation et recenser les violations dans ce domaine. Ces enseignants et ces militants ont à leur tour organisé, dans leurs écoles respectives, 118 séances éducatives auxquelles ont participé 1 050 élèves au total, dont 560 femmes. Les élèves ont pu réunir des éléments de preuve concernant 56 plaintes relatives à des violations de leur droit à l'éducation et les transmettre aux autorités compétentes. Le rapport a mis en évidence les principales réalisations de ces projets et la nécessité de multiplier les efforts menés au plan international pour promouvoir le droit à l'éducation dans les situations de conflit et d'insécurité.

18. En mai 2016, à Doha, le Centre a tenu une réunion sur le droit à l'éducation dans le contexte d'insécurité et de conflit armé qui règne au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Y ont participé 18 personnes, dont 13 femmes, notamment les responsables de Défense des enfants International et du Teacher Creativity Centre, ainsi que des experts indépendants en matière d'éducation et des représentants d'organisations régionales et nationales. Le Centre et la fondation Education Above All sont convenus de la nécessité d'un nouveau partenariat pour promouvoir davantage le droit à l'éducation.

19. En juillet 2016, le Centre et le programme Protect Education in Insecurity and Conflict de la fondation Education Above All ont lancé la version anglaise du site www.protectededucationmena.org. Ce site, dont la version arabe existe depuis 2014, vise principalement à fournir des informations sur la protection du droit à l'éducation dans le contexte d'insécurité et de conflit armé qui règne au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que sur l'action des organismes des Nations Unies et du projet « Protect education in insecurity and conflict ». Il contient également des publications et ressources dans le domaine du droit à l'éducation en période de conflit.

20. Les 22 et 23 décembre 2015 à Doha, le Centre a organisé, en collaboration avec le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme, un séminaire sur les moyens de lutter contre l'incitation et de promouvoir la tolérance. Ce séminaire s'inscrit dans le cadre du Plan d'action de Rabat sur

¹ Courtney Erwin, « These are my rights: students from Palestine, Egypt and Tunisia speak out », étude sur le projet conjoint du Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe et du programme Protect Education in Insecurity and Conflict sur la protection du droit à l'éducation dans la situation d'insécurité et de conflit armé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 2016.

l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence². Les 25 participants, dont 6 femmes, venus de 11 pays arabes ont débattu de l'impact des discours haineux sur l'exercice effectif des droits de l'homme, ainsi que des pratiques exemplaires dans la lutte contre ces discours et la promotion de la tolérance. Ils ont formulé trois recommandations principales, à savoir : constituer des organisations de la société civile indépendantes pour lutter contre les discours haineux et l'incitation à la haine; créer, au sein des institutions nationales des droits de l'homme, des services chargés d'examiner les discours haineux, de recueillir des preuves à ce sujet et de renforcer les moyens de les notifier aux autorités compétentes; et recenser soigneusement les éléments des programmes scolaires qui incitent à la haine.

21. En juillet 2017, à Tunis, le Centre a organisé, en collaboration avec le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme, un atelier régional sur le rôle de ces institutions dans la prévention de l'extrémisme violent. Trente personnes, dont 10 femmes, venus de 12 pays arabes y ont pris part. Ils ont échangé des vues sur le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (voir [A/70/674](#)) et ont défini les composantes essentielles des plans d'action nationaux de lutte contre ce phénomène.

22. Le HCDH et le Comité national des droits de l'homme du Qatar ont organisé, les 20 et 21 février 2017 à Doha, une conférence internationale sur une approche des situations de conflits dans la région arabe fondée sur les droits de l'homme, en coopération avec le Secrétariat général du Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, l'Union du Maghreb arabe, le Conseil de coopération du Golfe, le Parlement arabe, la Ligue des États arabes et le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme. La conférence a réuni plus de 320 participants, dont 73 femmes,³ et des représentants d'organisations régionales et internationales.

23. Les participants ont examiné le rôle du HCDH dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte actuel de la région. Ils ont également étudié les moyens d'appuyer et de renforcer la coopération avec les organes internationaux chargés des droits de l'homme, afin de suivre l'application des recommandations de l'Examen périodique universel. La conférence a aussi été l'occasion pour les différentes parties prenantes de dialoguer et d'échanger des informations sur les rôles, les réalisations et les pratiques exemplaires des uns et des autres. Les participants ont appelé au renforcement de la coopération et de la coordination avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile, afin de développer et d'encourager des interactions fructueuses avec les systèmes de protection nationaux. Ils ont aussi insisté sur la façon dont le HCDH peut aider à améliorer les connaissances et les compétences des autorités et des acteurs de la société civile concernés sur l'utilisation des normes et mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme.

² Voir www.ohchr.org/EN/Issues/FreedomReligion/Pages/FaithForRights.aspx.

³ Au nombre des autres participants figuraient notamment le Secrétariat général du Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, les représentants des ministères des affaires étrangères et de la justice de la région, du Parlement arabe, des commissions des droits de l'homme et des comités juridiques des parlements des pays arabes, les conseils consultatifs et les responsables des institutions nationales des droits de l'homme de la région, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, les représentants des organisations de la société civile de la région, ainsi que des ONG régionales et internationales des droits de l'homme, de même que les chefs de huit bureaux des droits de l'homme de l'ONU, des responsables et des experts du HCDH, et des représentants de centres de recherches.

C. Renforcer les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme

24. Dans sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il était essentiel que les États parties appliquent effectivement et intégralement les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme afin d'appuyer les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le respect universel et l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et qu'il était nécessaire, pour ce faire, d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme. Le Centre a engagé des consultations stratégiques avec les parties prenantes concernées pour veiller à l'application effective des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme et au respect des obligations nées des traités relatifs aux droits de l'homme.

25. À cet égard, le HCDH a organisé à Doha en janvier 2017, en partenariat avec le Comité national des droits de l'homme du Qatar, une conférence régionale sur le rôle du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans les pays arabes. La conférence a réuni plus de 250 participants, dont 63 femmes, représentant des organisations nationales et régionales, y compris la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies. Les participants ont reconnu qu'il importait de renforcer la coopération et la coordination avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civiles, afin de développer et d'encourager des interactions fructueuses avec les systèmes de protection nationaux. Ils ont également souligné le rôle du HCDH dans l'amélioration des connaissances et des compétences des autorités et des acteurs de la société civils concernés.

26. Conscient du rôle important que peuvent jouer les diplomates pour promouvoir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, et afin de répondre aux différentes requêtes formulées par les gouvernements et les missions diplomatiques, le Centre met en œuvre depuis 2012 un programme annuel de renforcement des capacités à l'intention des diplomates. Durant la période considérée, il a organisé trois sessions de formation destinées aux diplomates, notamment les quatrième et cinquième ateliers annuels de formation à l'intention des diplomates arabes, respectivement à Doha en septembre 2015 et à Tunis en mai 2016, et le premier atelier de formation des diplomates de l'Asie du Sud-Ouest sur les droits de l'homme et la diplomatie, à Bangkok en octobre 2016. Cinquante-trois participants, dont 15 femmes, venus de 23 pays ont pris part à ces ateliers qui leur ont permis d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour interagir efficacement avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

27. Le HCDH a organisé une session de formation sur les mécanismes relatifs aux droits de l'homme à l'intention des diplomates arabes, du 27 février au 2 mars 2017 à Genève. Pour la première fois, une visite à une session du Conseil des droits de l'homme et des rencontres avec des membres du personnel du HCDH appuyant divers mécanismes des droits de l'homme étaient au menu de la formation. Vingt-deux diplomates, dont 8 femmes, venant de quatre pays ont pris part à la formation. La deuxième formation à l'intention des diplomates arabes s'est déroulée du 12 au 15 juin 2017 à Genève avec des participants venus d'Afrique du Nord (6 femmes et 8 hommes). Deux autres sessions de formation sont prévues avant la fin de l'année.

28. Dans sa résolution 70/163, l'Assemblée générale a félicité le HCDH de l'appui qu'il avait fourni aux institutions nationales des droits de l'homme et l'a engagé à continuer sur cette voie. La fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales des droits de l'homme est l'une des principales priorités du Centre, qui collabore étroitement avec 12 institutions nationales des droits de l'homme accréditées de la région, de même qu'avec les réseaux fédérant ces institutions dans les régions arabe et d'Asie et du Pacifique.

29. En février 2017, le Centre et le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme ont signé un mémorandum d'accord visant à définir le cadre de leurs relations ainsi que les rôles et responsabilités de chacun. Ce mémorandum, qui tient compte des priorités du HCDH dans la région, met l'accent sur les domaines de coopération ci-après visant à appuyer les institutions nationales de défense des droits de l'homme de la région arabe :

- a) Renforcer les capacités et les compétences du personnel des deux parties;
- b) Mieux faire connaître les droits de l'homme dans la région et diffuser des informations sur la question en vue de promouvoir une culture des droits de l'homme au sein des institutions et des populations;
- c) Organiser des sessions de formation, des ateliers et des conférences visant à contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme;
- d) Mener des études conjointes sur les droits de l'homme et les questions connexes d'intérêt et de préoccupation communs, et procéder à des échanges d'informations.

30. Le Centre a organisé un atelier régional sur l'application des recommandations des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme les 20 et 21 décembre 2015 à Doha. L'atelier portait sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans l'interaction avec les organes conventionnels des Nations Unies pour veiller au respect par les États des obligations en matière de droits de l'homme. Il a également permis aux 20 participants, dont 6 femmes, représentant 11 institutions nationales des droits de l'homme, d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour interagir efficacement avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et aider les États à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports, en partenariat avec les organisations de la société civile.

31. Forts de l'expérience de la formation menée à l'intention des diplomates arabes, le HCDH et le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme ont organisé une formation sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et le rôle du HCDH, les 12 et 13 mars 2017 à Doha. Cette formation a permis aux 13 participants, représentant 9 institutions nationales des droits de l'homme, d'acquérir les connaissances et les compétences pour interagir efficacement avec les mécanismes.

D. Promouvoir l'égalité, lutter contre la discrimination et l'impunité et renforcer la responsabilité et l'état de droit

32. Dans nombre de pays couverts par le Centre, la discrimination dont sont victimes certains groupes de personnes, notamment les minorités, les femmes et les migrants, reste un problème de taille. Le HCDH est bien placé pour mieux faire connaître les normes internationales relatives à l'élimination de toutes les formes de discrimination, en particulier pour donner aux groupes marginalisés un meilleur

accès à la justice, et aider ainsi les organisations locales et communautaires à faire en sorte que les auteurs de traite d'êtres humains répondent de leurs actes.

33. Le Centre a fait de la lutte contre la traite d'êtres humains dans la région une de ses principales priorités, conformément au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 64/293. Dans le cadre de l'application générale d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la prévention de la traite d'êtres humains et à la lutte contre ce phénomène, le Centre a mené huit activités de renforcement des capacités à l'intention des agents des services de répression, des parlementaires, des responsables des ministères concernés, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile.

34. En novembre 2015, à Dubai, le Centre a organisé, en coopération avec la Dubai Foundation for Women and Children, un séminaire visant à harmoniser les législations nationales et internationales sur la lutte contre la traite d'êtres humains dans le monde arabe. L'objectif était de déterminer les différences entre les législations nationales et les normes internationales en matière de lutte contre la traite d'êtres humains, que les participants ont jugées nécessaire d'harmoniser. Au total, 25 personnes, dont 13 femmes, ont participé au séminaire, notamment des juges, des avocats et des représentants d'organisations internationales de la société civile et d'institutions nationales des droits de l'homme.

35. Le Centre a organisé, en septembre 2016 à Amman, un atelier de formation sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la lutte contre la traite d'êtres humains et la protection des personnes qui en sont victimes. Cet atelier a réuni 20 participants, dont 6 femmes, représentant 12 institutions nationales de droits de l'homme différentes. Il visait à renforcer la capacité des participants de promouvoir et de protéger les droits des personnes victimes de traite d'êtres humains et de déceler les insuffisances des dispositifs de protection. L'impact des mesures nationales, régionales et internationales visant à lutter contre la traite d'êtres humains a également été examiné.

E. Intégrer les droits de l'homme dans le développement et dans le domaine économique

36. Le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises et le Centre ont organisé en partenariat, les 19 et 20 avril à Doha, le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme pour l'Asie. Quatre cents participants, dont près de 100 femmes, venus de 60 pays y ont participé et examiné un certain nombre de questions critiques comme les droits des travailleurs migrants dans les pays de départ et d'arrivée, en particulier la situation des travailleuses domestiques, le travail forcé, le travail des enfants et la traite d'êtres humains, l'accès à des voies de recours grâce à des mécanisme judiciaires et non judiciaires, la situation des défenseurs des droits de l'homme, les droits des femmes en entreprise et les droits des peuples autochtones.

III. Améliorer l'efficacité du Centre

37. À la demande du HCDH, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a mené un audit du Centre d'octobre 2015 à janvier 2016 afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et d'avoir une assurance raisonnable concernant la bonne gestion des activités du Centre. L'audit a porté sur la période allant de janvier 2013 à octobre 2015, l'accent

étant mis sur la planification stratégique, le contrôle de l'exécution et le cadre réglementaire.

38. Le rapport de l'audit est paru le 12 mai 2016⁴. Afin de donner suite aux recommandations du BSCI, le Centre a entrepris une restructuration profonde pour garantir une gestion efficace de ses opérations et accroître la transparence et le respect des règles et règlements de l'ONU. Des procédures strictes ont été mises en place pour veiller au respect du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU, ainsi que du Manuel d'administration des missions. Le Centre a également tenu compte des recommandations du BSCI relatives aux programmes. La plupart des exigences de sécurité nécessaires pour respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU seront en place d'ici à fin 2017.

IV. Conclusions

39. **Le Centre a fait des progrès remarquables en matière de promotion des droits de l'homme et de sensibilisation dans la région et il continuera de répondre plus fortement et plus efficacement aux besoins actuels et nouveaux. Sur la base des consultations qu'il a menées avec les parties prenantes, il continuera également d'améliorer ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, notamment dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit⁵. Il veillera également à ce que sa stratégie 2018-2021 lui permette de remplir pleinement son mandat et prenne en compte l'ensemble des 25 pays qu'il couvre. Il cherchera à accroître son appui aux gouvernements, aux institutions nationales des droits de l'homme, aux organisations de la société civile, aux universités, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies.**

40. **Afin de renforcer les trois volets de son mandat énoncés dans la résolution 60/153 de l'Assemblée générale, le Centre renforcera son programme sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, élaborera de nouveaux programmes de formation, en particulier à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile, et améliorera ses services de documentation et d'information, notamment grâce à un site Web et un système d'information plus accessibles.**

41. **Le Centre est résolument déterminé à appliquer les recommandations du BSCI pour s'acquitter plus fortement et plus efficacement de son mandat.**

⁴ Rapport n° 2016/043. Disponible à l'adresse <https://oios.un.org/page?slug=report>.

⁵ En avril 2017, le Centre a mené une enquête en ligne et des entretiens détaillés avec ses principaux partenaires dans la région, qui ont fait ressortir le rôle important qu'il pourrait jouer dans la résolution des principaux problèmes de la région en matière de droits de l'homme. L'enquête a été réalisée par 81 professionnels venus de 20 pays.